



Conférence de presse annuelle 2005

Note d'information n°10

Luxembourg, 3 février 2005

ACP / Accord de Cotonou

Dans le cadre de la politique de l'UE en matière de coopération au développement avec les pays tiers, la BEI finance des projets dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Les concours de la Banque *dans les 79 pays ACP et les 20 PTOM* relèvent de l'Accord de partenariat ACP-UE, dit Accord de Cotonou.

Aux termes de cet accord, la BEI octroiera des prêts à concurrence de 1,7 milliard d'EUR sur ses ressources propres et gèrera 2,2 milliards d'EUR au titre de la nouvelle Facilité d'investissement (FI) au cours de la période 2003-2008. En associant les aides non remboursables de la Commission et ses propres ressources, la Facilité d'investissement apporte des financements à long terme au travers de différents instruments en partage de risques, dans le cadre d'une stratégie axée sur le secteur privé et sur des projets d'infrastructure du secteur public destinés à faciliter l'activité du secteur privé. La FI est un mécanisme renouvelable ; autrement dit, le produit des remboursements servira à financer de nouveaux projets.

Fonds actuellement gérés par la BEI

Accord de partenariat de Cotonou	Protocole financier (5 premières années)		
	millions d'EUR	%	Financements en faveur des PTOM en millions d'EUR
Aides non remboursables du Fonds européen de développement	11 300	74,3	155
Facilité d'investissement (fonds renouvelable)	2 200	14,5	20
Prêts financés sur les ressources propres de la BEI	1 700	11,2	20
Total	15 200	100,0	195

Mandats pour l'Afrique du Sud	Millions d'EUR	
République d'Afrique du Sud (RAS)	1995-1996	300
(ressources propres de la BEI uniquement)	1997-1999	375
	2000-2006	825
Total		1 500

Prêts aux pays ACP, aux PTOM et à la RAS en 2000-2004 (millions d'EUR)

Prêts par secteur	ACP	ACP	PTOM	RAS	RAS
	(2000-2004)	2004	(2000-2004)	(2000-2004)	2004
Énergie	432	56	2	50	-
Transports et télécommunications	273	14	-	100	-
Environnement	190	-	-	100	100
Industrie, services	539	224	-	25	-
PME (prêts globaux)	689	146	8	425	-
Total	2 123	440	10	700	100

Le mandat de la BEI en vertu de l'Accord de Cotonou

L'Accord de Cotonou a pour objectif central de réduire et, à terme, d'éradiquer la pauvreté, et ce en promouvant la croissance économique et l'intégration des pays ACP dans l'économie mondiale.

- L'accent est mis sur le développement du secteur privé, considéré comme le principal moteur de la croissance économique. Sont admissibles les projets viables générateurs de recettes, relevant de tous les secteurs économiques.
- Nouvel instrument remplaçant les anciens « capitaux à risques » de la Convention de Lomé, la Facilité d'investissement (FI) est dotée de ressources plus abondantes et met en œuvre des mécanismes financiers plus diversifiés.
- La Facilité d'investissement :
 - est gérée selon des principes commerciaux, dans un objectif de viabilité financière,
 - fonctionne comme un fonds renouvelable, le produit des remboursements étant réinvesti dans de nouveaux projets,
 - garantit aux pays ACP la disponibilité future de ressources.
- Parallèlement aux opérations de financement de la FI, l'octroi de prêts sur ressources propres reste possible.

Faits marquants de 2004

En 2004, la BEI a accordé aux pays ACP et à la République d'Afrique du Sud des financements pour un montant total de 540 millions d'EUR. Après le démarrage relativement rapide des opérations au titre de l'Accord de Cotonou en 2003, l'année 2004 a été caractérisée par une consolidation des activités en raison de la situation économique des pays ACP et de certains problèmes spécifiques rencontrés par la Facilité d'investissement. D'une part, les opérations dans certains pays ACP ayant une capacité d'absorption des prêts de la BEI historiquement importante, comme la Côte d'Ivoire et le Zimbabwe, se sont interrompues. D'autre part, le développement du secteur privé et la privatisation des services collectifs dans les pays ACP n'ont pas été aussi rapides qu'escompté. En outre, l'investissement étranger direct est resté très modeste, en raison des risques, perçus comme élevés, et d'un cadre institutionnel très bureaucratique. Toutefois, le nombre de projets potentiels identifiés est en progression, les structures d'organisation, de préparation et de suivi des projets sont en place et les éléments favorisant les investissements du secteur privé dans les pays ACP s'améliorent lentement mais sûrement.

En 2004, un important travail de préparation a été entrepris en vue de l'ouverture des bureaux de représentation de la BEI à

- Dakar (Sénégal), pour desservir l'Afrique de l'Ouest,
- Nairobi (Kenya), pour desservir l'Afrique orientale et centrale,
- Pretoria (Afrique du Sud), pour desservir l'Afrique australe et l'océan Indien.

Ces représentations seront opérationnelles au début de 2005 et appuieront les activités de la BEI en Afrique subsaharienne. La Banque étudie actuellement la possibilité d'ouvrir des bureaux similaires dans les Caraïbes et dans le Pacifique.

Sur le montant global de près de 500 millions d'EUR d'opérations signées dans les pays ACP et en Afrique du Sud, 70 % environ proviennent de la Facilité d'investissement, le solde étant des prêts sur ressources propres de la BEI ; à elle seule, la République d'Afrique du Sud a drainé 100 millions d'EUR d'investissements.

En 2004, environ 44 % des prêts de la BEI dans les pays ACP et en République d'Afrique du Sud ont été affectés au secteur privé ou à des entités du secteur public gérées selon des principes commerciaux, pour des projets d'infrastructure dans les secteurs de l'eau et de l'électricité par exemple ; 255 millions d'EUR (51 %) ont été octroyés à des banques, des fonds de capital-risque et des fonds de microcrédit afin de soutenir le secteur financier et donc, indirectement, le secteur privé, conformément aux objectifs assignés à la FI.

Quelques chiffres clés sur les opérations réalisées en 2004

- Un prêt de 90 millions d'EUR a été signé pour la constitution de la société European Financing Partners S.A. (EFP), établie à Luxembourg, sous la forme d'un mécanisme de co-investissement¹, en vue de financer des projets du secteur privé dans les pays ACP en étroite collaboration avec les institutions européennes de financement du développement (IEFD) partenaires de la BEI.
- Une participation de 8 millions d'USD a été prise dans un second Fonds régional pour le financement du secteur minier africain (African Lion Mining Fund) en collaboration avec notamment Proparco (France), AuSelect Limited (Australie, anciennement Lion) et Investec Bank Limited (Afrique du Sud).
- Un prêt de 50 millions d'EUR a été signé avec six banques nigérianes en vue d'apporter des financements à long terme en euros et en dollars É.-U. que les banques locales rétrocéderont à des petites et moyennes entreprises dans les secteurs de la production et du capital humain.
- Trois opérations, pour un total de 54,6 millions d'EUR, ont été signées avec la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) : 1) un prêt global de 25 millions d'EUR sur ressources propres, 2) un mécanisme de garantie de 25 millions d'EUR et 3) une prise de participation de 4,6 millions d'EUR. Le mécanisme de garantie constitue la première opération de ce type dans le cadre de la Facilité d'investissement.
- En Mauritanie, la Société nationale industrielle et minière (SNIM) a bénéficié d'un prêt de 22,5 millions d'EUR pour une nouvelle centrale électrique. La Banque a également participé, à hauteur de 5 millions d'USD, au capital d'une société constituée en vue de réaliser une étude de faisabilité portant sur la prospection de nouveaux gisements de minerai de fer dans la même région.
- En Afrique du Sud, un prêt de 100 millions d'EUR a été signé en faveur du projet Berg Water. Portant sur la construction d'un barrage et des infrastructures connexes sur le fleuve Berg, ce projet s'inscrit dans un programme de gestion de la demande d'eau dans la région du Cap et contribuera à accroître la quantité, la qualité et la fiabilité de l'approvisionnement en eau pour la population et pour les clients industriels et commerciaux de cette région.

Pour plus d'informations sur la BEI, visitez le site internet www.eib.org.

Contacts Presse: Bram Schim van der Loeff, a.schimvanderloeff@eib.org,
Tél: +352 43 79 31 34; Fax: +352 43 79 31 91

Questions générales: Infodesk BEI, info@eib.org; Tél: +352 43 79 31 22; Fax: +352 43 79 31 91

¹ Il s'agit essentiellement d'institutions bilatérales de financement du développement des États membres de l'UE.